

Valerio Therapeutics

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Valerio Therapeutics,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Valerio Therapeutics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces textes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1. « Base de préparation des états financiers » de l'annexe des comptes consolidés qui présente les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation de la société.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Ces appréciations ne constituent pas une opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

S'agissant des immobilisations incorporelles relatives à la R&D et au goodwill, comme indiqué dans la note 3.5 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, la valorisation prise pour référence pour les tests de perte de valeur correspond à la valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur et les données utilisées par la direction de votre société. Nous avons vérifié que les notes 3.5 « Immobilisations incorporelles » et 5.1 « Test de perte de valeur » donnent une information appropriée à ce sujet.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 avril 2026

Le commissaire aux comptes

Aca Nexia
représenté par
Laurent Cazebonne

BILAN CONSOLIDE

ACTIF en K€	31/12/2025	31/12/2024	Note
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	8,172	11,967	5
Immobilisations corporelles	770	607	6.1
Droits d'utilisation	495	565	6.2
Autres immobilisations financières	1,019	220	7
Total des actifs non courants	10,455	13,360	
Actifs courants			
Clients et comptes rattachés	1,935	1,724	8.1
Autres créances courantes	1,791	1,667	8.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,053	1,178	8.3
Total des actifs courants	4,779	4,569	
TOTAL ACTIF	15,234	17,929	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES K€	31/12/2025	31/12/2024	Note
Capitaux propres			
Capital	4,994	21,611	9.1
Moins : actions détenues en propre		-36	9.2
Primes	29,122	15,692	9.3
Réserves	-27,143	-22,278	9.3
Résultat	-4,898	-23,919	
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	2,076	-8,930	
Participations ne donnant pas le contrôle	0	665	
Total des capitaux propres	2,076	-8,265	
Passifs non courants			
Provisions non courantes	314	305	10.1
Impôt différé passif			15
Dettes financières non courantes	6,232	5,630	10.2
Dettes de location non courantes	300	182	10.2
Autres passifs non courants	8	1,740	10.3
Total des passifs non courants	6,948	7,858	
Passifs courants			
Provisions courantes	447		
Emprunts et dettes financières à court terme	915	7,298	11.1
Dettes de location courantes	161	325	11.1
Fournisseurs et comptes rattachés	2,283	5,247	11.2
Autres passifs courants	2,497	5,467	11.3
Total des passifs courants	6,303	18,337	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	15,234	17,929	

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Note
Chiffre d'affaires	2,573	1,793	13.1
Achats consommés	-847	-513	
Charges de personnel	-2,362	-6,626	13.2
Charges externes	-2,318	-7,323	13.3
Impôts et taxes	-101	-61	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-1,183	-3,261	
Autres charges opérationnelles courantes	-554	-562	
Charges opérationnelles	-4,791	-18,283	
Autres produits opérationnels courants	4,242	63	
Résultat opérationnel courant	-549	-16,489	
Autres produits opérationnels non courants		787	
Autres charges opérationnelles non courantes			
Dépréciation des écarts d'acquisition	-3,795	-8,023	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-4,344	-23,725	
Coût de l'endettement financier net	-281	-178	
Autres produits financiers	86	485	
Autres charges financières	-97	-136	
Résultat Financier	-292	171	14
Charges d'impôt	-261	-377	15
- dont impôts différés			
Résultat net de l'ensemble consolidé	-4,898	-23,931	
Intérêts minoritaires		-13	
Résultat net (Part du Groupe°)	-4,898	-23,919	
Résultat par action	-0.02	-0.16	16
Résultat dilué par action	-0.02	-0.16	16

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Note
Résultat de la période	-4,898	-23,931	
Écarts de conversion	-206	-161	
Autres éléments recyclables en résultat	-206	-161	
Gains et pertes actuariels	3	108	
Autres éléments non recyclables en résultat	3	108	
Autres éléments du résultat global de la période net d'impôts	-203	-53	
Résultat global total de la période	-5,101	-23,984	
Résultat global total attribuable aux propriétaires de la société-mère	-5,101	-23,984	
Participations ne conférant pas le contrôle			

ÉTAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

In K€	Variations réserves et résultats									
	Capital	Actions propres	Primes d'émission	Réserves de conversion	Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Total Variations	Total Groupe	Participation ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Capitaux Propres au 01/01/2024	38,591	-62	28,991	403	22	-53,142	-52,716	14,805		14,805
Résultat global total de la période				-161	108	-23,931	-23,984	-23,984	-13	-23 997
Réduction de capital	-16,980					16,980	16,980			
Actions propres		24								
Mouvement de périmètre				-123			-123	-123	678	555
Autres mouvements			-13,299	61		13,219	13,280	-19		-19
Paiements fondés sur des actions						390	390	390		390
Capitaux Propres au 31/12/2024	21,611	-36	15,692	180	130	-46,484	-46,173	-8,931	666	-8,265
Résultat global total de la période				-206	3	-4,898	-5,101	-5,101		-5,101
Augmentation / Réduction de capital	-16,617		13,430			18,732	18,732	15,547		15,547
Actions propres		36								
Mouvement de périmètre						666	666	666	-666	
Autres mouvements				-210		47	-163	-163		
Paiements fondés sur des actions										
Capitaux Propres au 31/12/2025	4,994	0	29,122	-236	133	-31,937	-32,040	2,076	0	2,076

ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE NETTE CONSOLIDE

K€	31/12/2025	31/12/2024	Note
Résultat net consolidé	-4,898	-23,931	
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	4,898	11,314	5/6/10
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	72	390	
+/- Autres produits et charges calculés			
+/- Plus et moins-values de cession		-787	
+/- Profits et pertes de dilution			
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	71	-13,015	
+ Coût de l'endettement financier brut	312	178	14
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	261	377	15
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	644	-12,460	
- Impôts versés			
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y.c. dette liée aux avantages au personnel)	1,194	4,091	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	1,839	-8,369	
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1,318	-319	
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	154	9	
+/- Incidence des variations de périmètre		-1,080	
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)			
+/- Variation des prêts et avances consentis			
+ Subventions d'investissement reçues			
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement			
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-1,164	-1,389	
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital . Versées par les actionnaires de la société mère . Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			9
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options			
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	36	24	
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		5,542	
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement) Dont remboursements des droits d'utilisation (IFRS16)	-813	-1,356	10/11/14
	-407	-357	
+/- Autres flux liés aux opérations de financement	3		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-774	4,210	
+/- Incidence des variations des cours des devises	-2	-115	
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-101	-5,663	
TRESORERIE INITIALE	1,151	6,814	
TRESORERIE FINALE	1,051	1,151	

NOTE 1 - PRESENTATION DU GROUPE

Valerio Therapeutics est une société de biotechnologie cotée sur le marché Euronext Growth à Paris, spécialisée dans le développement de plateformes technologiques dédiées à la délivrance ciblée de thérapies innovantes.

Au cours de l'exercice 2025, la Société a engagé une transformation stratégique majeure, marquée par l'arrêt de ses activités cliniques et le recentrage complet de ses ressources sur le développement de programmes de recherche précliniques issus de ses plateformes propriétaires. Cette décision, annoncée en février 2025, s'inscrit dans un contexte de contrainte financière et vise à concentrer les investissements sur des technologies à fort potentiel de différenciation et de valorisation avant la preuve de concept clinique.

Au cours de l'exercice 2025, Valerio Therapeutics a poursuivi la rationalisation de l'organisation juridique du Groupe afin de simplifier sa structure et de concentrer ses ressources sur ses activités de recherche et développement. Le Groupe comprend, à la date du présent rapport, la Société qui concentre l'essentiel de l'activité, et ses filiales dont la plupart ont une activité limitée :

- Topotarget Switzerland (Suisse),
- Valerio Therapeutics Inc. (USA),
- InVimmune (France) – non consolidée car début d'activité opérationnelle en 2026

Les états financiers consolidés de Valerio Therapeutics au 31 décembre 2025 ont été établis sous la responsabilité du Directeur Général et ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 27 avril 2026.

NOTE 2 - ÉVÉNEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS

2.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

2.1.1. VIO-01

Le développement clinique de VIO-01 a été arrêté début 2025 afin de rediriger les efforts de recherche et développement sur les candidats médicaments de nouvelle génération issus des deux plateformes V-Body et chimie intégrée.

2.1.2. PLATEFORME V-BODY

La plateforme propriétaire V-Body® constitue désormais le socle stratégique de Valerio Therapeutics. Elle permet à la Société de déployer une approche intégrée de délivrance ciblée d'oligonucléotides au-delà du foie, ouvrant la voie au développement de thérapies innovantes dans les maladies génétiques rares, rénales, musculaires, cardiaques, neurologiques ainsi que dans les maladies immuno-inflammatoires.

Cette plateforme repose sur un moteur de découverte entièrement synthétique (bibliothèques V-Bodies à grande échelle, sélection par phage display) combiné à des capacités internes en chimie de linkers, bioconjugaison et synthèse d'oligonucléotides. L'intégration de ces briques technologiques permet le développement de plusieurs modalités thérapeutiques :

- conjugués V-Body–siRNA (VOC),
- conjugués anticorps–drug (VDC),
- formats multispecifiques,
- stratégies d'ingénierie cellulaire in vivo (CAR-T ciblés par V-Body).

2.1.3. EVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE R&D

Les principales évolutions par rapport au portefeuille présenté dans le rapport annuel 2024 sont les suivantes :

- arrêt définitif de la phase 1/2 de VIO-01 en janvier 2025 ;
- dépriorisation active de la plateforme PlatON et de sa déclinaison DecoyTAC ;
- internalisation complète des capacités scientifiques et techniques liées à la plateforme V-Body et à la chimie intégrée ;

- génération des premières preuves de concept précliniques validant la faisabilité technologique des conjugués V-Body.

La Société développe son pipeline interne en priorisant certaines indications à fort besoin médical, notamment dans les maladies rénales rares telles que ADTKD-UMOD et FSGS-APOL1, tout en conservant une flexibilité stratégique pour déployer sa plateforme dans d'autres domaines thérapeutiques, en particulier les maladies neuromusculaires et auto-immunes.

À la date du présent rapport, le portefeuille de R&D de la Société est composé exclusivement de programmes en phase préclinique, conformément à la stratégie de repositionnement annoncée en février 2025.

2.2. RESTRUCTURATION JURIDIQUE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Groupe a procédé à une opération de simplification et de rationalisation de sa structure juridique par la mise en œuvre de la fusion-absorption de la société Valour Bio par Valerio Therapeutics S.A.

Valerio Therapeutics détenant préalablement 90,01 % du capital et des droits de vote de Valour Bio, cette opération a été réalisée selon le régime des fusions simplifiées, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Elle s'inscrit dans la continuité des opérations de réorganisation interne du Groupe, notamment la fusion préalable entre Valour Bio et sa filiale détenue à 100 %, Emglev Therapeutics.

La fusion a été définitivement réalisée le 10 décembre 2025, entraînant la dissolution sans liquidation de Valour Bio et la transmission universelle de l'ensemble de ses actifs et passifs à Valerio Therapeutics. Conformément aux dispositions du traité de fusion, l'opération a été comptablement et fiscalement rétroactive au 1^{er} janvier 2025.

En rémunération des apports effectués par les actionnaires minoritaires de Valour Bio, Valerio Therapeutics a procédé à une augmentation de capital par émission de 10 600 440 actions ordinaires nouvelles, sur la base d'une parité d'échange d'environ 1,91 action Valerio Therapeutics pour une action Valour Bio. À l'issue de l'opération, le capital social de Valerio Therapeutics s'élève à 4 994 483,01 euros, divisé en 499 448 301 actions ordinaires.

Cette opération, réalisée entre entités sous contrôle commun au sens d'IFRS 3 Business Combinations, est sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe, hormis les effets liés à la réorganisation juridique et à la réduction des intérêts ne conférant pas le contrôle.

2.3. FINANCEMENT

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe n'a pas mis en place de nouveaux financements structurants, sa stratégie ayant principalement consisté à renforcer sa structure financière existante et à sécuriser sa liquidité à court terme. Dans ce cadre, le Groupe a notamment procédé à plusieurs opérations de renforcement des capitaux propres (augmentations de capital et conversions de créances), ainsi qu'à la mise en place d'avances d'actionnaires, contribuant à améliorer sa situation financière globale.

Parallèlement, le Groupe s'est attaché à adapter le profil de remboursement de son endettement, notamment à travers des accords de rééchelonnement et de restructuration de certaines dettes financières, dans une logique d'optimisation de sa liquidité et d'allongement de son horizon de financement. Cette approche s'inscrit dans un plan global visant à accompagner le recentrage stratégique du Groupe sur ses activités de recherche préclinique et à préserver ses ressources de trésorerie.

Enfin, le Groupe poursuit activement la recherche de financements complémentaires, notamment sous forme de partenariats stratégiques, de financements non dilutifs et, le cas échéant, de levées de fonds ciblées, afin de soutenir le développement de ses programmes à moyen terme, tout en maintenant une discipline financière adaptée à son stade de développement.

2.4. OPERATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élève à 4 994 milliers d'euros, divisé en 499 448 301 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Au cours de l'exercice, le capital social a fait l'objet de plusieurs opérations significatives. En premier lieu, une réduction de capital intervenue le 21 juillet 2025, réalisée par diminution de la valeur nominale des actions de 0,14 euro à 0,01 euro, a conduit à une réduction du capital de 20 067 milliers d'euros, intégralement imputée sur le report à nouveau.

Par ailleurs, deux augmentations de capital ont été réalisées respectivement les 22 juillet 2025 et 10 octobre 2025 pour des montants nominaux de respectivement 1 961 milliers d'euros et 1 384 milliers d'euros, correspondant à l'émission de nouvelles actions assorties de primes d'émission. Ces opérations ont généré une prime globale de 15 608 milliers d'euros, dont 8 800 milliers d'euros liés à des apports en numéraire réalisés au cours de l'exercice et 6 808 milliers d'euros résultant de compensations de créances antérieures.

Enfin, dans le cadre de la fusion-absorption de Valour Bio intervenue le 10 décembre 2025 (Cf. §2.2 RESTRUCTURATION JURIDIQUE), la Société a procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 106 milliers d'euros, par émission de 10 600 440 actions nouvelles, en rémunération des apports effectués par les actionnaires minoritaires de cette entité.

Cette opération a donné lieu à la constatation d'une prime de fusion, déterminée conformément aux principes applicables aux regroupements d'entreprises sous contrôle commun au sens d'IFRS 3 Business Combinations. Celle-ci comprend, d'une part, un boni de fusion de 826 milliers d'euros correspondant à la différence entre la quote-part d'actif net apporté afférente aux titres déjà détenus par la Société et la valeur nette comptable de ces titres, et, d'autre part, une prime de fusion de 341 milliers d'euros relative à la rémunération des actionnaires minoritaires.

L'ensemble de ces opérations s'est traduit par une augmentation significative du nombre d'actions en circulation et par un renforcement des capitaux propres du Groupe au cours de l'exercice.

2.5. REPERCUSSION DE LA SITUATION INTERNATIONALE

La Société suit de près la situation géopolitique.

Une poursuite ou une augmentation des sanctions économiques contre la Russie dans le contexte du conflit russo-ukrainien, ou une aggravation du conflit israélo-palestinien, ou une extension plus large de ces conflits impliquant d'autres pays, pourraient avoir un impact significatif sur la Société dans les domaines identifiés suivants :

- **volatilité des marchés financiers**, amplification des difficultés de financement de la Société en réduisant, retardant ou rendant plus difficile ou plus coûteux pour la Société l'obtention de financement, tant par capitaux propres que par emprunt.
- bien que les essais menés par la Société en 2024 et clôturés en 2025 ne se déroulent pas dans ces pays, **amplification des difficultés à mener ses essais cliniques et ses opérations de production**, réduisant, retardant ou rendant plus difficile ou plus coûteux pour la Société le développement de son candidat médicament.
- Difficultés pour la Société à débiter un ou des essais cliniques et ses opérations de production directement ou par l'impact que pourrait avoir la situation internationale sur ses **partenaires et sous-traitants**.

Comme la plupart des entreprises, la Société est également impactée par des taux d'inflation, supérieurs aux moyennes à long terme, entraînant une hausse des prix des produits, des matières premières et des consommables dont elle a besoin, ainsi qu'une augmentation du coût des services liés à ses activités de R&D. Ceci

a entraîné une augmentation significative des dépenses de la Société qui n'est pas compensée par les revenus ou la possibilité de répercuter ces coûts sur d'autres parties, compte tenu de l'absence de produits commercialisés par la Société.

2.6. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2025

La Société poursuit la mise en œuvre de sa stratégie recentrée sur le développement de programmes précliniques issus des plateformes V-Body et chimie intégrée, conformément aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2025.

Nous vous informons, par ailleurs, que la Société a, sur décision du Conseil d'Administration, changé de siège social et a rejoint, depuis le 16 mars 2026, ses nouveaux bureaux et laboratoires au sein du Hive by Kadans, situé 125 rue Édouard Vaillant, 94800 Villejuif. La Société est ainsi dorénavant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil. La ratification du changement de siège social sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Elle continue par ailleurs ses démarches en vue de sécuriser des solutions de financement complémentaires destinées à soutenir le développement de ses activités à moyen et long terme. À la date du présent rapport, les discussions engagées avec des partenaires industriels et financiers se poursuivent.

L'année 2025 a été marquée par la signature de plusieurs contrats de partenariats. Ces contrats ont principalement porté sur des binders issus de nos bibliothèques de V-body, associés à de la conjugaison, validant les plateformes technologiques de Valerio Therapeutics ainsi que sa stratégie.

Dans ce prolongement, la société finalise actuellement la conclusion de partenariats structurants pour assurer la continuité de son exploitation. Nous anticipons donc d'ores et déjà pour l'année 2026 une augmentation du nombre de contrats de partenariats, ainsi que des revenus associés, limitant les besoins en capital de la société. Cela s'inscrit pleinement dans la stratégie de la société qui repose sur :

- Le développement d'un pipeline interne
- La signature de partenariats avec des sociétés de biotechnologie et des groupes pharmaceutiques
- La création de filiales dédiées par aires thérapeutiques, dont la première, Invimmune a été enregistrée fin 2025

Cette stratégie nous permet de maximiser le potentiel de nos plateformes tout en maintenant une discipline financière

NOTE 3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ont été établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), en conformité avec les normes internationales telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2025, ainsi qu'avec les normes internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2025.

Le référentiel adopté par la Commission européenne est consultable sur le site internet suivant : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3AI26040>

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2025 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024, et prennent en compte les normes, amendements et interprétations IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne et l'IASB, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe), à savoir :

Norme	Libellé
Amendements à IFRS 16	Contrats de location sur les politiques de vente et de cession-bail.
Amendements à IAS 1	Passifs non courants assortis de clauses restrictives (covenants)
Amendement à IAS 7 et à IFRS 7	Financement des fournisseurs
Amendements à IAS 21	Absence de convertibilité

L'application de ces normes, amendements et interprétations n'a pas d'effets significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe.

Jugements et estimations de la Direction du Groupe

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et hypothèses et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, concernent les éléments suivants :

La valeur de marché des programmes de R&D acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise (fusion/acquisitions) – voir note 5,

- Les paiements fondés en actions - voir note 9.4,
- Les provisions - voir note 10.1,
- Les dettes fournisseurs provisionnées à la clôture, relatives aux essais cliniques en cours – voir note 11.2,

L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés fait également l'objet d'estimations (voir note 17).

Les états financiers ont été élaborés en application du principe de continuité de l'exploitation. Ce principe a été retenu par le Conseil d'administration sur la base d'une trésorerie nette consolidée de 1,0 million d'euros au 31 décembre 2025.

En tenant compte de l'engagement de soutien financier d'un montant maximum de 5 millions d'euros consenti en 2026 par son principal actionnaire Artal International S.C.A., la Société estime être en mesure de financer ses activités au moins jusqu'à la fin du 4^{ème} trimestre, sur la base de son plan de financement.

3.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés du groupe clôturent leurs comptes le 31 décembre de chaque année. Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes au 31 décembre 2025 :

- o Valerio Therapeutics,
- o Topotarget Switzerland,
- o Valerio Therapeutics Inc.,
- o Valour Bio (fusionnée au 1^{er} janvier 2025),
- o Emglev Therapeutics (fusionnée au 1^{er} janvier 2025).

Au 31 décembre 2025, toutes les filiales sont détenues à 100% et sont consolidées en intégration globale.

Pour rappel, au 31 décembre 2024 les entités Valour Bio et Emglev étaient détenues à 85,22%.

Les transactions intragroupes et les soldes sur les opérations entre les sociétés du groupe ont été éliminés. Lorsque les méthodes comptables suivies par les filiales sont différentes de celles du Groupe, elles font l'objet de retraitements pour la préparation des comptes consolidés.

3.3 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est constitué de deux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) regroupant des actifs indépendants les uns des autres au sein du Groupe :

- Une UGT Topotarget dont l'activité consiste en l'exploitation d'un contrat de redevance de produits de la marque Beleodaq*;
- Une UGT Emglev correspondant aux autres projets développés par le Groupe. Conformément à la norme IFRS 8.32 et 33, une information sur la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est fournie à la note 13.1. Par ailleurs, il est précisé en référence à cette norme que les actifs non courants du groupe sont localisés pour l'essentiel en France.

3.4 EFFETS DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ETRANGERES

- **CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS DANS UNE MONNAIE AUTRE QUE L'EURO**

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société-mère.

Les actifs et passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euro aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultat sont convertis aux taux moyens de l'année.

Les écarts résultant de ces modalités de conversion des comptes de bilan et de résultat sont inscrits au bilan dans les capitaux propres au poste « Différences de conversion ». Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont recyclées dans le compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

- **COMPTABILISATION DES OPERATIONS EN DEVICES**

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euro en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. À la clôture, les liquidités et les créances et dettes d'exploitation en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les pertes et les gains latents résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

3.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- **BREVETS**

Les brevets créés par Valerio Therapeutics sont comptabilisés en charges ou actifs conformément au traitement des frais de recherche et développement explicités ci-après.

Les brevets acquis à titre onéreux par Valerio Therapeutics sont immobilisés et amortis. La durée d'amortissement généralement retenue par Valerio Therapeutics est de dix ans, ce qui correspond à la durée d'utilité estimée.

- **FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges. En particulier, dans le cadre des essais cliniques menés par le Groupe, une estimation des coûts non encore facturés par patient est déterminée par la direction à partir des documents de suivi de l'étude et enregistrée en charge de l'exercice. Les frais de développement sont immobilisés lorsque toutes les conditions requises par IAS 38 sont remplies. La société

considère que les six critères édictés par la norme IAS 38 ne sont remplis qu'à partir de l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché.

Les projets de recherche et développement qui ont fait l'objet d'une acquisition (ou d'un apport) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles pour leur valeur d'acquisition, même en l'absence d'autorisation de mise sur le marché.

En application d'IAS 38, les actifs incorporels sont classés en deux catégories :

- Les actifs à durée d'utilité définie, dont la valeur initiale inscrite au bilan, diminuée le cas échéant de la valeur résiduelle, sont amortis sur la durée d'utilisation attendue par la Société, à partir de leur mise en service (démarrage de commercialisation). Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur. Dans le cas où ces actifs ne seraient pas amortis car non encore mis en service, ils font également l'objet d'un test annuel de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur et a minima annuellement.
- Les actifs à durée d'utilité indéfinie, qui ne sont pas amortis mais soumis à des tests annuels de perte de valeur et dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

- **GOODWILL**

Dans le cadre des opérations de regroupement d'entreprises, fusions ou acquisitions, le goodwill correspond à la différence entre le montant de la transaction et la valeur de marché des actifs et passifs acquis.

Le goodwill n'est pas amorti et soumis à un test annuel de perte de valeur et dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

- **TEST DE PERTE DE VALEUR**

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » :

Les UGT, dès lors qu'elles incluent un goodwill, font l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an ; Valerio Therapeutics réalise ce test à la date de clôture ;

- Les actifs de R&D relatifs à des produits en cours de développement ou non encore commercialisés (et donc non amortis) font l'objet d'un test de perte de valeur annuel. Valerio Therapeutics réalise ce test à la date de clôture ;
- Les actifs de R&D relatifs à des produits commercialisés (et donc amortis), font l'objet d'un test de perte de valeur, lorsque des circonstances nouvelles indiquent que ces actifs pourraient avoir subi une perte de valeur. Tel serait le cas d'indicateurs laissant craindre une commercialisation moins rapide que prévu.
- En cas de perte de valeur constatée sur les actifs incorporels ci-dessus, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Le Groupe a identifié deux unités génératrices de trésorerie (UGT) au sens d'IAS 36 :

- Une UGT Topotarget correspondant au goodwill et aux actifs de recherche et développement acquis dans le cadre de l'acquisition de DNA Therapeutics (AsiDNA™) constituent une UGT, dans la mesure où les flux de trésorerie attendus de ces actifs sont identifiables et largement indépendants de ceux des autres activités du Groupe ;
- Une UGT Emglev correspondant aux projets développés par le Groupe, hors ceux issus de l'acquisition de DNA Therapeutics (AsiDNA™), qui appartiennent à une même famille de produits et reposent sur des modèles économiques étroitement liés, générant des flux de trésorerie interdépendants. Ils sont en conséquence regroupés au sein d'une seconde UGT, qui inclut notamment le goodwill comptabilisé lors de l'acquisition d'Emglev Therapeutics.

Ces tests de perte de valeur consistent à comparer leur valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité) à leur base testée. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'un plan de financement construit par la Direction et représentant sa meilleure estimation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à leur base testée. Par ailleurs des tests de sensibilité

sur les paramètres clés du modèle financier, utilisés pour déterminer la valeur d'utilité, permettent de préciser les risques éventuels de perte de valeur.

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est déterminé selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| - Matériel et outillage | 5 ans |
| - Installations spécialisées | 5 ans |
| - Installations générales | 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 4 ans |
| - Mobilier | 5 ans |

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

3.7 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IFRS 9 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat, en actifs financiers évalués au coût amorti ou en actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers non courants incluent des immobilisations financières, notamment des dépôts et cautionnements correspondant essentiellement à des dépôts demandés à la conclusion de contrats de location.

Les actifs financiers courants incluent les créances clients, les autres actifs courants, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La trésorerie comprend les liquidités en compte-courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent des SICAV de trésorerie et fonds communs de placement, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces actifs sont comptabilisés en fonction de leur nature, sur la base des règles suivantes :

- **LES ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT**

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès leur comptabilisation initiale, conformément aux conditions d'application de l'option juste valeur ou qui sont gérés et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur ou qui sont gérés en trading. Les instruments ne respectant pas le test SPPI, telles les parts de fonds / OPCVM, sont également compris sur ce poste.

Ce poste comprend les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Ces actifs sont classés au bilan sous la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur sans déduction des coûts de transaction qui pourraient être encourus lors de leur vente. Les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de juste valeur de ces actifs sont inscrits au compte de résultat en Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

- **LES PRETS ET CREANCES**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Leur classement dans chacune de ces catégories est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest - SPPI » ou du « prêt basique »). Ainsi, après leur comptabilisation initiale, les prêts et

créances sont évalués suivant la méthode du coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Ce poste comprend les dépôts et cautionnements s'agissant des actifs non courants, et les créances commerciales (créances clients et autres actifs courants) s'agissant des actifs courants.

Les créances clients et comptes rattachés sont enregistrés initialement à leur juste valeur, qui est égale à leur valeur nominale pour les créances à court-terme. Ils font l'objet d'une actualisation lorsque leur date d'échéance est supérieure à 1 an.

Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti et les intérêts sont inscrits en produits financiers au compte de résultat.

Ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation en cas de perte de crédit attendue.

S'agissant des créances commerciales, l'analyse du risque est effectuée au cas par cas en tenant compte de critères tels que la situation financière du client (probabilité de faillite ou difficultés financières significatives), l'ancienneté de la créance ou l'existence d'un litige.

3.8 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les coûts des matières premières, les coûts directs et les frais généraux de production.

La dépréciation est déterminée en comparant la valeur d'inventaire et le coût d'entrée.

3.9 PAIEMENTS EN ACTIONS

Les instruments de capitaux propres (de type options de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions, bons de souscription d'actions) attribuées par la Société font l'objet d'une évaluation en date d'attribution conformément à la norme IFRS 2, afin de donner lieu à la comptabilisation d'une charge au compte de résultat. L'évaluation est faite selon les méthodes Black & Scholes et binomiale/trinomiale par un prestataire externe. La mise en œuvre de ces méthodes nécessite notamment de retenir des hypothèses sur le cours de l'action Valerio Therapeutics sous-jacente ainsi que sur sa volatilité. La charge est généralement étalée sur la période d'acquisition.

L'acquisition définitive des options de souscription d'actions, bons de souscription d'achats ou attributions gratuites d'actions, attribuées aux salariés du Groupe est soumise à une condition de présence à la date d'acquisition. En cas de départ d'un salarié avant cette date, la condition n'est plus remplie et le salarié perd le bénéfice de ses droits. Dans cette situation, le Groupe applique la méthode dite de « *forfeiture* » qui consiste à reprendre en résultat l'ensemble des charges antérieurement comptabilisées pour les plans non définitivement acquis.

3.10 PASSIFS NON COURANTS

- **ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES (IAS 19)**

Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provisions. Conformément à la norme IAS 19, la méthode d'évaluation actuarielle retenue est la méthode d'évaluation prospective (Projected Unit Credit Method with Service Prorate) qui s'appuie sur des hypothèses financières (taux d'actualisation, taux d'inflation) et démographiques (taux d'augmentation des salaires, taux de rotation du personnel).

Cette méthode permet de déterminer la valeur actuelle des prestations sur la base des services rendus par le salarié à la date d'évaluation. Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

- **PROVISIONS POUR LITIGES**

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

- **AVANCES REMBOURSABLES**

En application de la norme IAS 20 sur la comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, les avantages liés aux prêts à taux d'intérêt nul ou faible par rapport à ceux du marché sont pris en compte et donc comptabilisés en subventions. Les avances remboursables diminuées du montant de la subvention sont comptabilisées en dettes financières. Les charges d'intérêt sont calculées sur la base des taux d'intérêt du marché.

Les avances remboursables sans taux préférentiel sont comptabilisées conformément à IAS 39 selon la règle du « coût amorti » ; les charges financières sont calculées au taux d'intérêt effectif.

Les avances remboursables sont comptabilisées en « Autres dettes financières non courant » et en « Emprunts et dettes financières à court terme » selon leur échéance. Elles sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti.

En cas d'échec du programme financé dûment justifié auprès de l'organisme prêteur, les avances encaissées demeurent généralement acquises et l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention sur la ligne « Autres produits d'exploitation ».

- **PASSIFS FINANCIERS**

Les emprunts bancaires et les instruments de dettes sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti. La charge d'intérêts telle que déterminée en application de la méthode du taux d'intérêt effectif (et incluant l'amortissement des frais d'origine) est comptabilisée en « Résultat financier, Coût de l'endettement ».

Les passifs financiers classés en court terme correspondent aux engagements de moins d'un an.

- **AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants à la clôture sont exclusivement constitués des dettes courantes envers l'Etat, les organismes sociaux et de la dette vis-à-vis d'un fournisseur et sont évalués à leur juste valeur.

- **REVENUS D'EXPLOITATION**

Selon la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est reconnu lorsque la Société remplit une obligation de performance en fournissant des biens ou services distincts (ou une série de biens ou services) à un client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle de ces biens ou de ces services.

Eu égard à l'activité du Groupe, le chiffre d'affaires comprend généralement des revenus générés par les accords de licence signés avec des partenaires commerciaux, des redevances perçues sur les ventes de ces partenaires, des facturations de prestations de services ainsi que des revenus de ventes de produits pharmaceutiques.

Chaque transaction ou contrat a été et sera analysé, au cas par cas, dans le but de déterminer quelles sont les obligations de performance » envers le client, selon les principes d'IFRS 15.

- **ACCORDS DE LICENCE**

Le Groupe développe des médicaments depuis les phases précoces jusqu'aux essais cliniques chez l'homme avec l'objectif d'obtenir des résultats suffisamment probants pour obtenir la meilleure valorisation de ces produits au

travers d'accord de licence avec des partenaires commerciaux. En échange de l'accès à la technologie d'un ou plusieurs produits de son portefeuille concédé, le Groupe reçoit généralement un paiement initial à la signature du contrat, divers paiements additionnels lors de l'atteinte d'étapes clés de développement (démarrage d'une étude clinique, dépôt du dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché, obtention de cette autorisation ...) ou d'objectifs contractuels de chiffre d'affaires (annuel ou cumulé), et également des redevances correspondant à un pourcentage des ventes nettes réalisées par le partenaire.

Les principaux contrats du groupe ont été analysés comme comprenant :

- Soit une obligation de performance unique (octroi d'une licence de type « droit d'utilisation ») et lorsque la société n'a plus d'obligation vis-à-vis du client après la date effective du contrat et qu'il n'y a pas de prestations de services de la part de Valerio Therapeutics, donnant lieu à la comptabilisation immédiate en chiffre d'affaires du montant de la rémunération du contrat (i.e. du paiement initial) dont il est hautement probable qu'il ne sera pas remis en cause ;
- Soit deux obligations de performance distinctes (octroi d'une licence de type « droit d'utilisation » suivie d'une prestation de service). Dans ce cas, le montant de la rémunération hautement probable du contrat est alloué aux différentes obligations de performance. La part allouée à la licence est comptabilisée immédiatement en chiffre d'affaires et la part allouée aux services est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les services sont rendus (voir ci-après).

Les montants additionnels versés par le client correspondant à l'atteinte d'étapes ou d'objectifs contractuels ainsi que les redevances sur chiffre d'affaires constituent des éléments variables de la rémunération du contrat. Ils sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque l'atteinte effective de ces objectifs à un caractère hautement probable.

- **VENTES DE PRODUITS**

Les ventes de produits sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de leur contrôle au client au moment de la livraison et ce pour un montant qui reflète le paiement que la société s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens.

- **PRESTATIONS DE SERVICES**

Dans le cas où un accord de licence comprend des prestations de services distinctes, le chiffre d'affaires correspondant (alloué à cette obligation de performance) est étalé au prorata des coûts engagés sur la durée estimée de l'implication du Groupe dans les travaux de développement futur, laquelle peut faire l'objet de révisions périodiques.

- **SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

Conformément à la norme IAS 20, les subventions publiques dont les montants sont rapportés au rythme des dépenses correspondantes, sont classés en diminution des charges correspondantes.

- **AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS**

Ce poste comprend des événements non récurrents, non opérationnels et significatifs.

- **IMPOTS DIFFERES**

Un impôt différé actif est constaté pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans le cas où il est probable de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Un impôt différé passif est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables ainsi que pour la fiscalité latente sur les immobilisations de R&D acquises.

- **CREDIT D'IMPOT RECHERCHE**

Des crédits d'impôt recherche (CIR) sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du CIR peuvent l'utiliser pour le paiement de l'impôt sur les sociétés de l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées, ainsi que dans les trois années suivantes. Si le montant de l'impôt n'est pas suffisant pour couvrir le montant total du crédit d'impôt à la fin de la période de trois années, la différence est remboursée par l'État en trésorerie à l'entité. Si l'entreprise remplit certains critères en termes de ventes, d'effectifs ou d'actifs pour être éligible à la catégorie PME, elle peut demander le remboursement immédiat du CIR. Valerio Therapeutics remplit ces critères. Valerio Therapeutics bénéficie d'un mécanisme similaire au Danemark.

Le Groupe utilise les CIR pour les dépenses de recherche engagées au cours de chaque exercice et comptabilise le montant à recevoir en diminution de ces charges au cours du même exercice.

NOTE 4 - GESTION DES RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS7)

Les activités opérationnelles et financières du groupe l'exposent aux principaux risques suivants en lien avec les instruments financiers utilisés :

4.1 RISQUE DE LIQUIDITE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2024. La Société fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et estime ne pas supporter de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Les actionnaires principaux de la Société, Artal International Inc. et Financière de la Montagne, ont réalisé des avances qui devraient être incorporées au capital à hauteur de cinq millions cinq cent mille euros afin d'assurer les besoins à court terme de la Société et financer ses activités au minimum jusqu'à la fin de l'année 2025 (étant précisé qu'une partie de cette enveloppe a déjà été utilisée pour régler des dettes de la Société).

Au-delà de cet horizon, l'avancée des programmes de recherche et développement de la Société continuera à générer des besoins de financement importants. La rentabilité de la Société repose avant tout sur sa capacité à conclure des accords de collaboration ou de licence pour ses candidats-médicaments avec des partenaires industriels, accords qui génèrent des paiements initiaux et d'étapes, puis des redevances sur les ventes après l'autorisation de mise sur le marché. Ces processus sont longs et la Société, qui a enregistré des pertes nettes d'exploitation depuis le début de son activité en recherche et développement, anticipe de nouvelles pertes pour les prochaines années au fur et à mesure que ses activités se poursuivront.

Le niveau des besoins de financement et leur échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle de Valerio Therapeutics tels que :

- des coûts plus élevés pour les produits, les matières premières et les consommables dont elle a besoin, qui lui sont refacturés par ses prestataires de services (pass-through costs), d'où un risque de dérapage des dépenses ;
- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux anticipés par la Société pour le développement préclinique et clinique de ses produits ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- la portée des travaux de recherche antérieurs et les délais nécessaires pour signer des accords de licence avec des partenaires industriels ;
- de délais importants dans la négociation de nouveaux partenariats ;
- de nouvelles opportunités de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou d'entreprises.

Comme la plupart des entreprises, la Société est impactée par les taux d'inflation, plus élevés que les moyennes à long terme, résultant en des prix plus élevés pour les produits, matières premières et consommables dont elle a besoin. Cela a causé une augmentation conséquente des dépenses de la Société non compensée par des revenus ni par une refacturation possible sur d'autres acteurs étant donné l'absence de chiffre d'affaires de la Société.

La Société peut ne pas être en mesure de lever des capitaux supplémentaires lorsqu'elle en a besoin, ou ces capitaux peuvent ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour la société. Les taux d'intérêt maintenus au-dessus des moyennes à long terme peuvent affecter la disponibilité des capitaux dans l'industrie biotechnologique. Le capital peut être déployé vers des produits financiers moins risqués que l'investissement dans l'industrie biotechnologique. L'accès de la société au capital peut s'en trouver affecté.

En outre, l'impact de l'instabilité géopolitique sur la volatilité des marchés financiers pourrait amplifier considérablement ce risque, rendant plus difficile ou plus coûteuse la collecte de fonds.

La Société devra donc rechercher de nouvelles sources de financement dans le futur, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital. Elle n'exclut pas de profiter des opportunités de financement en fonction des conditions de marché pour renforcer ses capitaux propres. La Société ne peut pas garantir qu'elle parviendra à obtenir ces financements complémentaires nécessaires à la poursuite de ses activités, à des conditions financières acceptables. De plus, le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait comprendre des engagements contraignants pour la Société et ses actionnaires.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la poursuite des activités de la Société pourrait être définitivement arrêtée ou à minima, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer le nombre ou l'étendue de ses programmes de développement ; et/ou ;
- concéder des licences sur ses technologies à des partenaires ou à des tiers à des conditions moins favorables que celles qu'elle aurait pu négocier dans un contexte différent ; et/ou ;
- conclure de nouveaux accords de collaboration à des conditions moins favorables pour elle que celles qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, si la Société lève des capitaux en émettant de nouvelles actions, les participations de ses actionnaires peuvent être diluées. En outre, le financement par l'emprunt, s'il est disponible, pourrait imposer des conditions restrictives au groupe et à ses actionnaires.

La survenance d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe et ses activités, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Ce risque est particulièrement sensible aux risques géopolitiques, notamment à la volatilité des marchés financiers. La poursuite ou l'augmentation des sanctions économiques contre la Russie dans le cadre du conflit russo-ukrainien, l'aggravation du conflit israélo-palestinien ou l'extension de ces conflits à d'autres pays pourraient amplifier de manière significative ce risque, réduisant, retardant ou rendant plus difficile ou plus coûteux pour la Société l'obtention de financements sur les marchés.

4.2 RISQUE DE CREDIT

Les créances clients du Groupe à la clôture comprennent pour l'essentiel des redevances de la société Biogen. Cette société pharmaceutique de premier plan n'est pas considérée comme pouvant générer un risque de crédit significatif.

4.3 RISQUE DE CONTREPARTIE FINANCIERE

Le risque de contrepartie est limité aux placements effectués par le Groupe. Ces placements sont effectués dans des établissements de premier plan et la société suit de manière continue son exposition au risque de contreparties financières.

4.4 RISQUE DE CHANGE

En raison de sa présence aux Etats-Unis, le Groupe est soumis à la variation du dollar. Pour le moment, aucun d'instrument de couverture de change n'a été mis en place.

4.5 RISQUE DE TAUX

Les dettes financières contractées par le Groupe sont à taux fixe et ce dernier n'est donc pas soumis au risque de taux.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles d'un montant net de 8 172 milliers d'euros au 31 décembre 2025 sont constituées pour l'essentiel d'actifs de R&D acquis dans le cadre de l'acquisition de DNA Therapeutics (AsiDNA™), d'un goodwill comptabilisé à l'occasion de la fusion avec Topotarget et d'un goodwill sur la société Emglev comptabilisé sur 2024 lors de sa prise de contrôle.

Le détail des immobilisations incorporelles est détaillé ci-dessous :

En milliers €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Actifs de R&D Beleodaq®	0			0			0
Actifs de R&D AsiDNA™/VIO-01	2,472	787		3,259			3,259
Goodwill	20,059	1,932		21,991			21,991
Autres immobilisations incorporelles	511	1,004		1,515	1	-234	1,282
Total valeurs brutes	23,042	3,723		26,765	1	-234	26,532
Amortissements des actifs de R&D de Beleodaq®	0			0			0
Autres amortissements	-511	-4,263		-4,774	-1	234	-4,542
Total des amortissements	-511	-4,263		-4,774	-1	234	-4,542
Dépréciation des actifs de R&D de Beleodaq®	0			0			0
Dépréciation du goodwill	-2,000	-8,023		-10,023	-3,796		-13,819
Total des dépréciations	-2,000	-8,023		-10,023	-3,796		-13,819
TOTAL	20,531	-8,563	787	11,968	-3,795		8,172

9. TEST DE PERTE DE VALEUR

Les actifs de R&D, correspondant à AsiDNA™/VIO-01, étant non amortis, ainsi que le goodwill, ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2025, décrits ci-après.

- **Test de perte de valeur des actifs de R&D**

A la suite du recentrage stratégique opéré par le Groupe, ayant conduit à l'arrêt des développements cliniques relatifs aux programmes AsiDNA™ et VIO/01, les actifs incorporels correspondants ont été intégralement dépréciés à la clôture de l'exercice.

Cette décision, fondée sur l'abandon des perspectives de génération de flux économiques futurs associés à ces actifs, a conduit à retenir une valeur recouvrable nulle dans le cadre du test de dépréciation réalisé conformément à la norme IAS 36.

- **Test de perte de valeur du goodwill**

Le Groupe a réalisé un test de dépréciation du goodwill. L'ensemble du Groupe bénéficiant des synergies liées au goodwill, ce dernier est testé au niveau du Groupe. Conformément à IAS 36.6, la valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste-valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Compte tenu de l'abandon des essais cliniques relatifs aux programmes AsiDNA™ et VIO/01 dans le cadre du recentrage stratégique du Groupe, le goodwill issu de l'acquisition de Topotarget, d'un montant net de 18 059 milliers d'euros au 1^{er} janvier 2025, ne peut plus être rattaché qu'au seul contrat de commercialisation sous licence conclu avec Biogen (relatif à Beleodaq®). Dans ce contexte, la valeur recouvrable du goodwill a été déterminée sur la base d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) liés aux redevances attendues au titre de ce contrat, en appliquant un taux d'actualisation de 12 % reflétant les risques de marché et les risques spécifiques à Valerio Therapeutics. Ce test conduit à une valeur recouvrable de 10 035 milliers d'euros et, en conséquence, à la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill à hauteur de 8 024 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Le goodwill relatif à l'acquisition d'Emglev, d'un montant de 1 932 milliers d'euros, a fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture afin d'estimer sa valeur d'utilité sur la base d'un plan d'affaires de la direction. Le taux d'actualisation retenu pour cette UGT est de 11,0%.

Test de sensibilité

Le Groupe a mis en œuvre des tests de sensibilité en faisant varier le taux d'actualisation utilisé pour le modèle permettant de déterminer les valeurs d'utilité. Le tableau ci-dessous présente les niveaux potentiels de dépréciation correspondants aux différents goodwill.

<i>En millions d'euros</i>	Goodwill
Variation du taux d'actualisation	
+0,5%	-0,21
+1%	-0,41
+1,5%	-0,60

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DROITS D'UTILISATION

6.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Valeur brute	3,045	113		3,158	366	-736	2,788
Amortissements	-2,243	-308		-2,551	-203	736	-2,018
Provision pour dépréciation	0			0			0
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	802	-195		607	163		770

Les immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel à divers matériels de laboratoire, ainsi qu'à des agencements du Siège social.

6.2 DROITS D'UTILISATION

En milliers €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Droits d'utilisation	2,896	220	-100	3,015	399	-258	3,156
Amortissement des droits d'utilisation	-2,169	-381	100	-2,450	-429	218	-2,661
Valeurs nettes des droits d'utilisation	727	-161	0	565	-30	-40	495

Les droits d'utilisation correspondent essentiellement au bail du siège social et aux locations de matériels de laboratoire et de véhicules. Ces droits d'utilisation sont amortis sur la durée résiduelle des contrats.

NOTE 7 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Dépôts et cautionnements	75	5		81	952	-15	1,019
Contrat de liquidité - Espèces	145	4	-9	140		-140	
Valeur nette des autres immobilisations financières	220	9	-9	220	952	-155	1,019

NOTE 8 - ACTIFS COURANTS

8.1 CREANCES CLIENTS

En milliers €	31/12/2025	< 1 an	> 1 an	31/12/2024
Clients et comptes rattachés	1,935	1,935		1,724

Les créances clients correspondant à des royalties sur les ventes d'un produit non stratégique dans le cadre d'un accord de licence avec la société Biogen.

Au 31 décembre 2025, les créances clients étaient constituées exclusivement des créances auprès de Biogen au titre des redevances facturées.

La répartition des créances clients au 31 décembre 2025 suivant leurs dates d'échéance est la suivante (en milliers d'euros) :

Total	Montant échu	1 - 30 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	91 - 120 jours	> 120 jours	Montant non échu
1,935							1,935

Il est précisé que les créances clients n'ont pas fait l'objet de provisions pour dépréciations en l'absence de risque de recouvrement identifié.

8.2 AUTRES CREANCES

En milliers €	31/12/2025	< 1 an	> 1 an	31/12/2024
Fournisseurs – Avances et acomptes versés				
Personnel et comptes rattachés	3	3		4

Autres créances	11	11	4
Crédit impôt recherche	792	792	874
Autres créances fiscales	831	831	668
Charges constatées d'avance	154	154	117
Valeur nette des Autres créances	1,791	1,791	1,667

Le poste « Crédit d'impôt recherche » comprend les créances françaises au titre de l'année 2025 pour un montant de 792 milliers d'euros. Le poste comprend également le crédit d'impôt de la filiale américaine, non encore remboursé, pour un montant de 118 milliers d'euros et déprécié à 100% pour tenir compte du risque de recouvrement.

Conformément à la norme IAS 20, le crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2025 a été présenté en diminution des postes de charges et produits en fonction de sa nature, comme suit :

En milliers €	31/12/2025	31/12/2024
Diminution du poste personnel	385	443
Diminution des charges externes	365	482
Diminution des amortissements	42	30
Total Crédit Impôt Recherche	792	954

Le poste « Autres créances fiscales » correspond essentiellement à la TVA déductible pour un montant de 180 milliers d'euros adossée aux dettes fournisseurs non réglées et à une demande de remboursement de TVA envers l'Etat français pour un montant de 595 milliers d'euros.

Fin 2025, les charges constatées d'avance sont principalement constituées des loyers du 1^{er} trimestre 2026 en France.

8.3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers €	Valeurs nettes au 31/12/2025	Valeurs nettes au 31/12/2024	Variation de trésorerie
Trésorerie	1,053	1,178	-125
Equivalents de trésorerie			
Total de la Trésorerie Nette	1,053	1,178	-125

Le poste « Trésorerie » est relativement stable, affichant une diminution de 125 milliers d'euros. .

NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

9.1 CAPITAL SOCIAL ET PRIMES

Au 31 décembre 2025, le capital s'élève à 4 994 483,01 euros, divisé en 499 448 301 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Au cours de l'exercice, le capital social a évolué comme suit :

	Nominal	Nb d'actions	€	Prime d'émission, de fusion (€)

Actions entièrement libérées au 31/12/2024		0,14	154,364,273	21,610,998	15 691 730
Réduction de capital	(1)	0,01		- 20 067 355	
Augmentation de capital	(2)	0,01	196 143 670	1 961 437	7 283 394
Augmentation de capital	(3)	0,01	138 339 918	1 383 399	4 980 237
Augmentation de capital – Fusion Valour Bio	(4)	0,01	10 600 440	106 004	1 167 005
Actions entièrement libérées au 31/12/2025		0,01	499 448 301	4 994 483	29 122 366

(5) Réduction du capital social en date du 21 juillet 2025 d'un montant de 20 067 milliers d'euros, par diminution de la valeur nominale de chaque action de 0,14 euro à 0,01 euro, intégralement imputée sur le compte « Report à nouveau ».

(6) Augmentation de capital social en date du 22 juillet 2025 d'un montant de 1 961 milliers d'euros

(7) Augmentation de capital social en date du 10 octobre 2025 d'un montant de 1 384 milliers d'euros

Les augmentations de capital des 22 juillet et 10 octobre 2025 représentent une valeur prime d'émission incluse de 15 608 milliers d'euros, dont 8 800 milliers d'euros résultant d'apports 2025 et 6 808 milliers d'euros correspondant à la compensation de créances datant de 2024.

(8) Augmentation de capital social en date du 10 décembre 2025 d'un montant de 106 milliers d'euros, correspondant à la rémunération d l'actif apporté par les actionnaires minoritaires de Valour Bio lors de fusion.

Le montant inscrit au compte "Prime de fusion" correspond :

- d'une part à la différence entre le montant de la quote-part de l'actif net apporté par Valour Bio correspondant aux actions détenues par Valerio Therapeutics, soit 4 027 milliers euros et la valeur nette comptable des actions Valour Bio détenues par Valerio Therapeutics soit 3 201 milliers d'euros, représentant un boni de Fusion d'un montant de 826 milliers d'euros ;
- d'autre part à la différence entre la valeur de la participation des actionnaires minoritaires dans l'actif net de Valour Bio soit 447 milliers d'euros et la valeur nominale de l'augmentation de capital de 106 milliers d'euros, soit une prime de fusion de 341 milliers d'euros.

9.2 ACTIONS PROPRES

Le contrat de liquidité signé avec Kepler-Cheuvreux a été dénoncé courant 2025. La société ne détient plus d'actions propres au 31 décembre 2025.

9.3 PRIMES D'EMISSION ET RESERVES

En conséquence de la réduction de capital décrite au 9.1 ci-dessus, le compte report à nouveau a augmenté d'un montant total de 18 732 milliers d'euros.

9.4 PAIEMENTS EN ACTIONS

La valorisation des options et bons de souscription d'actions a été effectuée selon la méthode Black & Scholes, confortée par la méthode binomiale/trinomiale afin de tenir compte des différentes dates d'exercice possibles. Cette valorisation a été assurée avec l'aide d'un prestataire externe. Les principales hypothèses prises en compte sont le prix de l'action sous-jacente, la volatilité ainsi que la maturité moyenne des instruments concernés.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration n'a procédé à aucune nouvelle attribution d'options de souscription d'actions au profit des dirigeants et des salariés.

• **RECAPITULATIF DES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA) AU 31 DECEMBRE 2025**

Type	Date de l'autorisation	BSA autorisés	Date attribution	BSA attribués	BSA souscrits	Bénéficiaires	BSA en circulation au 30/06/2025 ajustés	TBSA exerçables au 30/06/2025 ajusté	Prix de souscription ajusté par action en euros	Date d'expiration	
BSA 2015-2	20 mai 2015 Résolution 18	405 000	23 janvier 2016	90 000	90 000	Membres du CA non-salariés et non dirigeants	90 000	90 000	3,33	23/01/2026	
BSA 2016	6 avril 2016 Résolution 23	405 520	28 juillet 2016	260 000	190 000		160 000	160 000	3,16	28/07/2026	
BSA 2016-2			25 octobre 2016	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	2,61	25/10/2026	
BSA 2016-3			21 décembre 2016	70 000	70 000	70 000	Membres du CA non-salariés et non dirigeants	52 500	52 500	2,43	21/12/2026
BSA 2017	24 mai 2017 Résolution 29	470 440	28 juillet 2017	340 000	30 000	300 000		300 000	4,00	28/07/2027	
BSA 2018	19 juin 2018 Résolution 28	360 000	27 juillet 2018	359 500	274 500	274 500		274 500	1,187	27/07/2028	
BSA 2018-2			25 octobre 2018	85 000	85 000	85 000		85 000	85 000	1,017	25/10/2028
BSA 2020	19 juin 2020 Résolution 31	500 000	17 septembre 2020	500 000	350 000	Membres du CA non-salariés et non dirigeants	350 000	350 000	0,684	17/09/2030	
BSA 2021			28 avril 2021	150 000	150 000		150 000	150 000	150 000	0,723	28/04/2031
BSA 2021-2	10 juin 2021 Résolution 19	700 000	11 juin 2021	100 000	100 000	Membres du CA non-salariés et non dirigeants	100 000	100 000	0,662	11/06/2031	
BSA 2021-3			29 juillet 2021	300 000	125 000		125 000	125 000	0,620	29/07/2031	
BSA 2021-4			6 octobre 2021	150 000	75 000		75 000	75 000	0,560	06/10/2031	
BSA 2022			2 février 2022	150 000	150 000	150 000	Présidente du conseil	150 000	150 000	0,420	02/02/2032
BSA 2022-2			2 février 2022	75 000	75 000	75 000	Membres du CA non-salariés et non dirigeants	75 000	75 000	0,420	02/02/2032
TOTAL BSA							2 017 000	2 017 000			

• **RECAPITULATIF DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (SO) AU 31 DECEMBRE 2025**

Désignation du plan	Date d'autorisation	Nombre d'options autorisées	Date d'attributions	Nombre d'options attribuées	Bénéficiaires	Options en circulation au 30/06/2025 ajustées	Options exerçables au 30/06/2025 ajustées	Prix de souscription ajusté par action en euros	Date d'expiration
SO Salariés 2018	19 juin 2018 Résolution 27	970 000	July 27, 2018	758 604	Salariés	53 655	53 655	1,187	27/07/2028
SO Dirigeants 2018				150 723	Dirigeants	0	0	1,187	27/07/2028
TOTAL SO 2018		970 000		909 327		53 655	53 655		
SO Salariés 2020	19 juin 2020 Résolution 30	1 200 000	17 septembre 2020	1 030 000	Salariés	120 000	120 000	0,684	17/09/2030
SO Dirigeants 2020				170 000	Dirigeants	0	0	0,684	17/09/2030
TOTAL SO 2020		1 200 000		1 200 000		120 000	120 000		
SO Salariés 2021	10 juin 2021 Résolution 30	1 500 000	29 juillet 2021	281 000	Salariés	49 000	49 000	0,62	29/07/2031
SO Dirigeants 2021			29 juillet 2021	60 000	Dirigeants	0	0	0,62	29/07/2031
SO 2021-2			29 juillet 2021	429 194	Salariés & Dirigeants	8 665	8 665	0,62	29/07/2031
TOTAL SO 2021		1 500 000		770 194		57 665	57 665		
SO 2022	10 juin 2021 Résolution 18	1 500 000	2 février 2022	250 000	Dirigeants	250 000	250 000	0,42	02/02/2032
SO 2022-2	19 avril 2022 Résolution 4	7 350 000	4 mai 2022	2 030 000	Salariés	922 500	922 500	0,40	04/05/2032
SO 2022-3				3 810 285	Dirigeants	3 066 905	3 066 905	0,40	04/05/2032
SO 2022-4			13 septembre 2022	240 000	Salariés	90 000	90 000	0,33	13/09/2032
TOTAL SO 2022		8 850 000		7 050 285		4 329 405	4 329 405		
SO 2022-5		720 000	21 avril 2023	720 000	Salariés	173 750	173 750	0,32	21/04/2033
SO 2023-1	6 juin 2023 Résolution 10	7 350 000	29 juin 2023	645 000	Salariés	31 250	31 250	0,26	29/06/2033
SO 2023-2			29 juin 2023	1 714 500	Dirigeants	428 625	428 625	0,26	29/06/2033
TOTAL SO 2023		7 350 000		2 359 500		633 625	633 625		
TOTAL SO						5 194 350	5 194 350		

NOTE 10 - PASSIFS NON COURANTS

10.1 PROVISIONS

En milliers €	31/12/2024	Dotations	Reprises		31/12/2025
			utilisées	non utilisées	
Engagements de retraite	34	9			43
Provisions	271				271
Total provisions non courantes	305	9			314

- ENGAGEMENTS DE RETRAITE (IAS 19 REVISEE)**

La provision pour engagements de retraite s'élève à 43 milliers d'euros contre 34 milliers d'euros en 2024. Cette augmentation est principalement liée au maintien des effectifs.

Les hypothèses actuarielles retenues ont été les suivantes :

	31/12/2025	31/12/2024
Convention Collective	CNN de l'Industrie de la Pharmaceutique	
Age de départ en retraite	Entre 65 et 67 ans, en application de la loi du 14 avril 2023 portant réforme sur les retraites	
Date de calcul	31/12/2025	31/12/2024
Table de mortalité	INSEE 2024	INSEE 2024
Taux d'actualisation	3,60%	3,35%
Taux de revalorisation des salaires	3%	3%
Taux de turn over	Par tranche d'âge: <ul style="list-style-type: none"> • 0% 16 à 24 ans • 0% 25 à 34 ans • 5,38% 35 à 44 ans • 4,3% 45 à 54 ans • 3,23% de 55 à 67 ans • 0% au-delà de 67 ans 	Par tranche d'âge: <ul style="list-style-type: none"> • 0% 16 à 24 ans • 1,12% 25 à 34 ans • 6.74% 35 à 44 ans • 2.25% 45 à 54 ans • 0% de 55 à 67 ans • 0% au-delà de 67 ans
Taux de charges sociales	46% pour Valerio Therapeutics FR	40% pour Valerio Therapeutics FR

- PROVISIONS**

Les provisions sont constituées d'une provision pour remise en état dans le cadre de l'application d'IFRS 16 pour 271 milliers d'euros.

10.2 DETTES FINANCIERES NON COURANTES

En milliers €	31/12/2025	31/12/2024	Variation		
			Total	Impact en trésorerie	Sans impact en trésorerie
Prêts garantis par l'Etat	2,533	1,548	985		985

Emprunt obligataire convertible	2,500	4,000	-1,500	0	-1,500
Avances remboursables	41	83	-41		-41
Dettes diverses (Artal)	1,157		1,157		1,157
Sous-total	6,231	5,630	601	0	601
Dettes de location	300	182	118		118
TOTAL	6,531	5,813	719	0	719

Les dettes financières non courantes s'élevaient à 6 531 milliers d'euros au 31 décembre 2025, contre 5 813 milliers d'euros au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 719 milliers d'euros au titre de l'exercice.

Cette évolution s'explique principalement par le reclassement en dettes non courantes d'une partie des prêts garantis par l'État (PGE), à la suite de la mise en œuvre des accords de rééchelonnement conclus dans le cadre de la procédure de conciliation. Ces prêts, initialement octroyés en février 2021 par Bpifrance et les établissements bancaires du Groupe, sont remboursables sur une durée de cinq ans à compter de février 2022, incluant une période de différé d'amortissement du principal. Le reclassement opéré en 2025, lié à l'allongement de la maturité et à la franchise de remboursement obtenue, se traduit par une augmentation des dettes non courantes à hauteur de 985 milliers d'euros, en contrepartie d'une diminution des dettes financières courantes.

Par ailleurs, la variation intègre la comptabilisation de dettes diverses, notamment vis-à-vis de la société Artal pour un montant de 1 157 milliers d'euros, ainsi que l'augmentation des dettes de location pour 118 milliers d'euros, en lien avec l'application d'IFRS 16 pour les contrats de location.

Ces effets sont partiellement compensés par la diminution de l'emprunt obligataire convertible à hauteur de 1 500 milliers d'euros, ainsi que par la réduction des avances remboursables.

L'ensemble de ces variations est essentiellement sans impact sur la trésorerie de l'exercice et traduit principalement une évolution du profil d'endettement du Groupe, consécutive aux opérations de restructuration financière intervenues au cours de la période.

Les avances remboursables ont été octroyées par Bpifrance et la région Ile de France, notamment dans le cadre du programme Innov'Up Leader PIA, pour le financement des programmes de R&D issus de la plateforme PlatON™. Ces avances ne portent pas intérêt.

Les dettes de location sont constatées en application de la norme IFRS 16, en contrepartie de la comptabilisation des droits d'utilisation des immeubles et actifs mobiliers loués par le groupe.

Le tableau ci-dessous présente une répartition par échéance des dettes non courantes :

En milliers €	31/12/2025	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts garantis par l'Etat	2,533	2,533	
Emprunt obligataire convertible	2,500	2,500	
Avances remboursables	41	41	
Dettes de location	300	300	

TOTAL	5,630	5,630
--------------	--------------	--------------

10.3 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Ce poste ne présente pas de caractère significatif au regard des comptes consolidés du Groupe et n'appelle pas de commentaire particulier.

NOTE 11 - PASSIFS COURANTS

11.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A COURT TERME

En milliers €	31/12/2025	31/12/2024	Variation		
			Total	Impact en trésorerie	Sans impact en trésorerie
Intérêts courus et commissions	3	11	-8	-8	
Prêts garantis par l'Etat	874	1,854	-980		-980
Avances remboursables	33	33			
Autres	5	5,399	-5,394		-5,394
Sous-total	915	7,297	-6,382	-8	-6,374
Dettes de location	161	325	-164	-407	243
TOTAL	1,076	7,622	-6,546	-415	-6,131

Dans le cadre de la procédure de conciliation engagée par la Société, un accord a été conclu le 28 mai 2025 avec Bpifrance et les établissements prêteurs. Cet accord prévoit notamment l'octroi d'une franchise complémentaire de remboursement du principal d'une durée de 21 mois, applicable rétroactivement à compter du 26 juillet 2024 jusqu'au 26 avril 2026, ainsi qu'un allongement de la maturité des prêts

La mise en œuvre de cet accord a eu pour effet de modifier l'échéancier contractuel des dettes concernées, conduisant à reclasser une partie des échéances initialement présentées en dettes financières courantes en dettes financières non courantes au 31 décembre 2025. Ce reclassement contribue à la diminution des dettes financières à court terme constatée sur l'exercice.

La diminution des dettes financières « Autres » au cours de l'exercice s'explique notamment par la capitalisation de dettes envers des associés pour un montant de 5 141 milliers d'euros intervenue en 2025. Cette opération s'est traduite par l'extinction des passifs financiers concernés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, conformément aux dispositions applicables en matière de classification des instruments financiers.

11.2 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les dettes fournisseurs ne présentent pas d'antériorité supérieure à 1 an.

En milliers €	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs et comptes rattachés	2,283	5,247

La diminution des dettes fournisseurs au cours de l'exercice s'explique notamment par la comptabilisation de produits liés à des abandons de créances consentis par certains fournisseurs, pour un montant total de 2 505

milliers d'euros, ainsi que par diverses opérations de régularisation. Ces éléments, enregistrés en résultat au cours de l'exercice, ont contribué à la réduction du poste fournisseurs au 31 décembre 2025.

En matière de R&D, la Société mène des recherches précliniques et cliniques et contractualise avec des partenaires externes qui assistent Valerio Therapeutics dans ses travaux. Il est précisé que la Société mène des recherches précliniques et cliniques et passe des contrats avec des partenaires externes qui assistent Valerio Therapeutics dans ses études. En matière de recherche, les dépenses comptabilisées en fin d'exercice sont déterminées sur la base des estimations de travaux réalisés reçues par les fournisseurs et validées par la direction.

11.3 AUTRES PASSIFS COURANTS

En milliers €	31/12/2025	31/12/2024
Dettes sociales	849	1,713
Dettes fiscales	943	627
Autres dettes	705	3,126
Total	2,497	5,467

La diminution des autres dettes au cours de l'exercice s'explique principalement par l'évolution des dettes envers deux sociétés, dont l'une a été partiellement remboursée à hauteur de 1 500 milliers d'euros et a fait l'objet d'un abandon de créance pour un montant de 1 670 milliers d'euros, comptabilisé en résultat au cours de la période.

Par ailleurs, la seconde a été éteinte par voie de conversion en capital dans le cadre d'une augmentation de capital par compensation de créances pour un montant de 931 milliers d'euros, conformément aux principes de présentation des instruments financiers.

Ces opérations expliquent la baisse significative du poste « autres dettes » au 31 décembre 2025.

NOTE 12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des instruments financiers par catégorie en application d'IFRS 9 se détaille de la manière suivante :

Au 31/12/2024 :

En milliers €	Valeur au bilan	Dont actifs et passifs non financiers	Dont actifs et passifs financiers			Total actifs et passifs financiers
			Prêts et créances/dettes au coût amorti	Actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dettes de loyers	
Autres immobilisations financières	220		220			220
Clients et comptes rattachés	1,723		1,723			1,723
Autres créances	1,667		1,667			1,667
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,178		1,178			1,178
Total Actifs Financiers	4,788		4,788			4,788
Autres dettes financières non courantes	5,813		5,630		182	5,813
Autres passifs non courants	1,740		1,740			1,740
Emprunts et dettes financières à court terme	7,623		7,298		325	7,623
Fournisseurs et comptes rattachés	5,247		5,247			5,247

Autres passifs courants	5,467		5,467			5,467
Total Passifs Financiers	25,890		25,383		507	25,890

Au 31/12/2025 :

En milliers €	Valeur au bilan	Dont actifs et passifs non financiers	Dont actifs et passifs financiers			Total actifs et passifs financiers
			Prêts et créances/dettes au coût amorti	Actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dettes de loyers	
Autres immobilisations financières	1,019		1,018	1		1,019
Clients et comptes rattachés	1,935		1,935			1,935
Autres créances	1,791		1,791			1,791
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,053		1,053			1,053
Total Actifs Financiers	5,798		5,797	1		5,798
Autres dettes financières non courantes	6,532		6,232		300	6,532
Autres passifs non courants	8		8			8
Emprunts et dettes financières à court terme	1,076		915		161	1,076
Fournisseurs et comptes rattachés	2,283		2,283			2,283
Autres passifs courants	2,497		2,497			2,497
Total Passifs Financiers	12,396		11,931	1	461	12,396

Ventilation des actifs et passifs financiers à la juste valeur :

Le tableau ci-après présente les instruments financiers à la juste valeur répartis par niveau :

- Niveau 1 : instruments financiers cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : instruments financiers dont la juste valeur est évaluée par des comparaisons avec des transactions de marchés observables sur des instruments similaires ou basée sur une méthode d'évaluation dont les variables incluent seulement des données de marchés observables
- Niveau 3 : instruments financiers dont la juste valeur est déterminée intégralement ou en partie à l'aide d'une méthode d'évaluation basée sur une estimation non fondée sur des prix de transactions de marché sur des instruments similaires.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			1
Total Actifs financiers			1
Dérivés à la juste valeur par le résultat			
Total Passifs financiers			

NOTE 13 - PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

13.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers €	31/12/2025	31/12/2024
---------------	------------	------------

Chiffre d'affaires	2,573	1,793
---------------------------	--------------	--------------

Conformément à la norme IFRS 8.32 et 33, le tableau ci-dessous précise l'origine du chiffre d'affaires en termes de zone géographique :

En milliers €	31/12/2025	31/12/2024
France	701	0
Autres Europe	0	0
Reste du monde	1,872	1,793
Total	2,573	1,793

13.2 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En milliers €	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	1,773	5,538
Charges	866	1,093
Avantages au personnel (IFRS 2)	72	390
Crédit Impôt Recherche Imputé	-385	-443
Autres charges de personnel	36	46
Total charges de personnel	2,362	6,626
Effectif moyen (salariés et mandataire social)	25	21

La baisse des salaires est liée à la baisse des effectifs et plus précisément sur la sortie de l'équipe US.

La charge 2025 comptabilisée au titre des avantages au personnel conformément à la norme IFRS 2 est expliquée par les attributions de titres donnant accès au capital effectuées par le conseil d'administration, dont le récapitulatif figure à la note 9.4.

13.3 CHARGES EXTERNES

Les charges externes sont composées des postes suivants :

En milliers €	31/12/2025	31/12/2024
Frais de R&D	578	5,144
Crédit Impôt Recherche Imputé	-365	-481
Frais généraux et administratifs	2,105	2,660
Total	2,318	7,323

La variation des charges externes provient essentiellement de l'activité de R&D en forte baisse sur l'exercice 2025.

NOTE 14 - RESULTAT FINANCIER

En milliers €	31/12/2025	Impact en trésorerie	Sans impact en trésorerie	31/12/2024
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie				

Coût de l'endettement financier	-281	-281		-177
Coût de l'endettement financier net	-281	-281		-177
Autres produits financiers	86		86	484
Autres charges financières	-67		-67	-136
Résultat financier	262	-281	19	171

Les autres charges financières correspondent principalement aux intérêts liés aux dettes de location.

NOTE 15 - IMPOT

Au 31 décembre 2025, le groupe Valerio Therapeutics dispose de déficits fiscaux français reportables à hauteur de 363 millions d'euros. Aucun impôt différé actif n'a été constaté dans la mesure où la société n'est pas en mesure de pouvoir récupérer à court terme cet actif d'impôt.

La réconciliation entre charge d'impôt et résultat comptable est présentée ci-dessous :

En milliers €	31/12/2025
Résultat des entreprises intégrées	-4,898
Réintégrations des impôts sur le résultat, des amortissements et provisions sur écarts d'acquisition et du résultat des sociétés mises en équivalence	4,056
Résultat avant impôts sur le résultat, des amortissements et provisions sur écarts d'acquisition et du résultat des sociétés mises en équivalence	-841
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	210
Effets des différences de base	-1 208
Effets des différences de taux	85
Effets des dispositions fiscales particulières	652
Charge d'impôt théorique	-261
Charge d'impôt réelle	-261
Taux effectif d'impôt	-31,03%

Les effets de différences de base correspondent principalement aux déficits non activés de la période.

NOTE 16 - RESULTAT PAR ACTION

En milliers €	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires	-4,898	-23,931
Nombre de titres émis	499 448 301	154 364 273
Nombre de titres d'autocontrôle	0	486 152
Nombre de titres en circulation (hors autocontrôle)	499 448 301	153 878 121
Options de souscription d'actions	5 194 350	7 775 344
Bons de souscription d'actions	2 017 000	2 186 886
Nombre de titres émis et potentiels (hors autocontrôle)	506 659 651	163 840 351
Nombre moyen pondéré de titres en circulation (hors autocontrôle)	274 054 249	153 878 121
Résultat net par action en euros	-0,02	-0,16
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice d'options et de bons de souscription d'actions	6 865 145	6 865 145
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels (hors autocontrôle)	160 743 266	160 743 266

Résultat net dilué par action en euros	-0,02	-0,16
---	--------------	--------------

Aucun effet dilutif n'est pris en compte dans le calcul du résultat net dilué par action, la société présentant une perte nette sur l'exercice. En application de la norme IAS 33, les instruments potentiellement dilutifs sont donc exclus du calcul.

NOTE 17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

17.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE

Néant.

17.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE

Dans le cadre du financement de ses activités, le Groupe a bénéficié d'un engagement de soutien financier de la part de son principal actionnaire, la société Artal International S.C.A., détenant 44,04 % du capital au 31 décembre 2025.

Par courrier en date du 16 avril 2026, Artal International S.C.A. s'est engagée à mettre à disposition du Groupe, sur demande, un financement pouvant atteindre un montant maximal de 5 000 milliers d'euros, destiné à couvrir les besoins liés à l'exploitation courante au titre de l'exercice 2026.

Ce financement prendrait la forme d'avances en compte courant d'associé, rémunérées à des conditions de marché (Euribor 3 mois avec un minimum de 2 % par an), et pourrait, le cas échéant, être converti en capital par voie de compensation de créances dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital.

À la date de clôture, cet engagement n'a pas donné lieu à comptabilisation au bilan et constitue un engagement hors bilan au bénéfice du Groupe.

17.3 AUTRES ENGAGEMENTS LIES AUX SOCIETES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La filiale Topotarget Switzerland détient des brevets donnés en licence et développés par des sociétés tierces. Ces contrats prévoient le versement de redevances liées à des étapes du développement des produits.

NOTE 18 - PARTIES LIEES

Par référence au paragraphe 9 d'IAS 24, les parties liées à Valerio Therapeutics SA sont :

- Financière de la Montagne qui, en sa qualité d'actionnaire de la Société avec 18,12 % du capital au 31 décembre 2025 et de membre du conseil d'administration, est considérée comme exerçant une influence notable sur la Société.
- Artal International SCA. qui, en sa qualité d'actionnaire de la Société avec 44.04 % du capital au 31 décembre 2025 et de membre du conseil d'administration, est considérée comme exerçant une influence notable sur la Société.

NOTE 19 - TRANSACTIONS INTRA GROUPE

Les transactions intervenues entre la société mère et les autres sociétés du groupe sont résumées en valeurs brutes dans le tableau suivant :

En milliers €	31/12/2025	31/12/2024
Actif	23,036	23,606
Passif	1,352	683
Produits	597	1,206
Charges	352	6,147

NOTE 20 - HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du Commissaire aux comptes de Valerio Therapeutics pris en charge par la Société ont été sont les suivants :

En Milliers €	ACA Nexia			
	Montant		%	
	2025	2024	2025	2024
Emetteur	108	103	100%	100%
Filiale consolidée globalement				
Services autres que la certification des comptes				%
Sous-total	108	103		
Autres services rendus par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale				
Sous-total				
Total	108	103	100%	100%